



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20230405 -01

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 14
- votants = 17

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc NAYRAC
Date de la convocation : 02 mars 2023

Présents : 14

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE, PEIRANI Patrick à Loïc LAVERGNE-AZARD

Absents dont excusés :

AUBRUN Jeannine, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie.

OBJET : Marché Gestion de la Végétation et des Embâcles (GVE) : consultation.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses compétences et pour mener à bien les actions inscrites dans les Plans Pluriannuels de Gestion du syndicat, il est nécessaire de prévoir des interventions ponctuelles sur les cours d'eau du territoire.

Les objectifs sont de :

- maintenir un fonctionnement naturel de la rivière et limiter la formation d'embâcles (amas de végétaux).
- restaurer le libre écoulement et la continuité écologique du cours d'eau
- limiter l'érosion des berges

Il propose pour cela, la conclusion d'un marché à bons de commande pour la gestion de la végétation et des embâcles ; seules les opérations effectuées sur la pente du talus et dans le lit seront prises en compte. Toutefois il pourrait être ouvert des passages dans la végétation du haut de berge afin d'accéder au cours d'eau.

Les prestations seraient les suivantes :

- abattage d'arbres penchés et/ou sous-cavés,
- élagage des branches basses,
- débroussaillage,
- retrait d'embâcles,
- retrait des déchets végétaux issus des travaux (branchages...),
- exportation des produits de coupe dans un centre de valorisation ou broyage sur site.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



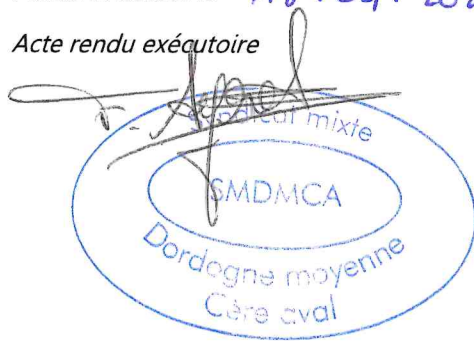
ID : 046-200092138-20230405-2023040501-DE

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- l'autorise à lancer une consultation pour assurer cette gestion de la végétation et des embâcles sur le territoire du syndicat ;
- lui donne tous pouvoirs pour signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

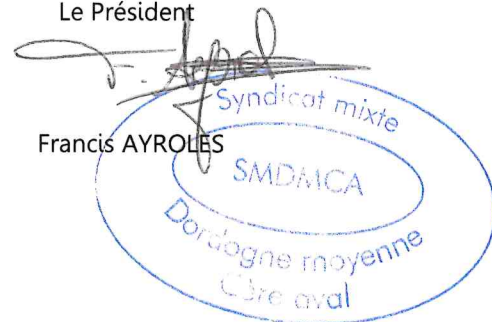
Publié et notifié le 18/04/2023

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.